

Programme des accueils de loisirs du mercredi

De mai à
juillet



A propos

L'ALSH du mercredi s'appuie sur un partenariat entre les collectivités territoriales, les services de l'état et la CAF (MSA) pour répondre à des besoins éducatifs identifiés sur le territoire; il peut ainsi contribuer à une politique de réussite éducative pour tous, et à favoriser l'accès de tous (y compris les enfants en situation de handicap) aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le centre se déroulera de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 pour les enfants externes et de 9h à 16h30 pour les enfants mangeant à la cantine le midi.

Les activités sont proposées et mises en place par l'équipe d'animation en fonction du planning et du thème retenu. Cette année nous travaillerons sur le thème des animaux. Chaque période de vacances à vacances correspond à un cycle.

- Cycle 1 du 6 septembre au 18 octobre « les animaux de la ferme »
- Cycle 2 du 8 novembre au 20 décembre, « les animaux polaires »
- Cycle 3 du 10 janvier au 21 février, « les animaux domestiques »
- Cycle 4 du 13 mars au 17 avril, « les animaux de la forêt et les insectes »
- Cycle 5, du 15 mai au 3 juillet, « les animaux de la jungle »

Le matin est lui réservé à l'atelier « bien-être » : sports individuels, collectifs avec piscine en cycle 5 et ateliers culinaires. Une restitution sous forme d'exposition et de représentation aura lieu en chaque fin de cycle (danses, chants, photos, exposition des objets réalisés)

Les cycles prendront en compte les projets d'école en y reprenant les axes essentiels. Pour les maternels, apprendre à comprendre en mobilisant le langage et construire les outils pour structurer sa pensée (résoudre des problèmes, élaborer des stratégies).

Pour les primaires, permettre à chaque enfant de maîtriser les outils fondamentaux, assurer une ouverture au monde et offrir un bagage culturel ambitieux, développer un cadre serein et développer les pratiques innovantes

Différentes activités seront proposées : culturelles, sportives, manuelles, collectives... Ces activités prendront toujours en compte le rythme de l'enfant, ses besoins et ses capacités et seront en relation avec le projet d'école global.

	15-mai	22-mai	29-mai	05-juin	12-juin	19-juin	26-juin	03-juil.
Matin	maters	Ma motricité Activité sportive Ma boîte de paon d'or Activité manuelle	Jeux de coordination Activité sportive Marco l'hippopotame Activité manuelle	Jeux de coordination Activité sportive Marco l'hippopotame Activité manuelle	Mini hand Activité sportive Coco le singe Activité manuelle	Mini hand Activité sportive Coco le singe Activité manuelle	Mini hand Activité sportive Fluffy le flamant rose Activité manuelle	Préparation de la fête
	primaires	Sport collectif Boule oiseaux Activité manuelle	Piscine collation pomme	Piscine collation poire	Piscine collation abricot	Piscine collation melon	Piscine collation pastèque	
Après-midi	maters	Serpent et croco Activité manuelle Jeu : tictac le croco	Eléphant et rhino Activité manuelle Jeu : marche comme un éléphant	Paresseux et chimpanzé Activité manuelle Jeu : malin comme un singe	Toucan et zèbre Activité manuelle Jeu : toucan qui repete	Lion et mini zèbre Activité manuelle Jeu : le roi lion	Jeux interieur ou extérieur, Restitution avec les parents	Fête de cloture
	primaires	Mon petit koala Activité manuelle	Le singe rigolo Activité manuelle Jeu : le lion tout mignon	Chants + jeux extérieur	Ma jungle éclairée Activité manuelle	Concours de dessin Thème "les animaux de la jungle"		

Programme

Contacts

Pour joindre le directeur / accueil de loisirs :
03 21 08 10 57

L'ESCALE - service jeunesse : 03 21 37 14 99

La mairie : 03 21 08 10 50

Tenue vestimentaire : Il est recommandé de munir vos enfants de chaussures et de vêtements adaptés aux activités physiques. Pour le matin prévoir une paire de baskets propre pour la salle. Afin d'éviter tout accident, les chaussures à talons ou les claquettes sont à bannir. Pensez à leur fournir un sac à dos avec un k-way et un change pour les plus petits.

Attention, la municipalité ne pourrait être tenue responsable en cas de vol ou de perte d'objets personnels (vêtements, bijoux...).

Hygiène : Pour des raisons sanitaires, nous vous conseillons de ne pas donner de gourdes d'eau ni de bouteilles d'eau à vos enfants. L'accueil de loisirs s'en charge.

LES TÉLÉPHONES PORTABLES SONT INTERDITS DANS L'ENCEINTE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS.